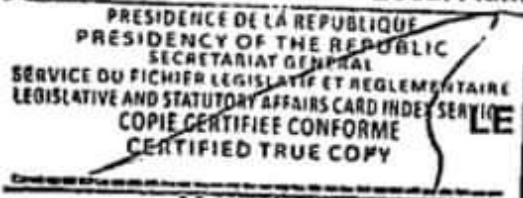


DECRET N° 20 20 / 142 DU _____
portant nomination du Directeur Général Adjoint de la National School of
Local Administration (NASLA).-



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu** la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2019/320 du 19 juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois n°s 2017/010 et 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques ;
- Vu** le décret n° 2019/322 du 19 juin 2019 fixant les catégories d'établissements publics, la rémunération, les indemnités et les avantages de leurs dirigeants ;
- Vu** le décret n° 2020/111 du 02 mars 2020 portant création, organisation et fonctionnement de la National School of Local Administration,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Madame **ONGOLO NYANGUINDA Lidwine** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommée Directeur Général Adjoint de la National School of Local Administration (NASLA).

Article 2.- L'intéressée aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 25 MARS 2020

